



République Française
Département : AUDE
Arrondissement : Carcassonne
COMMUNE DE PAYRA SUR L'HERS

PROCES VERBAL

Le mardi 10 mars 2026 à 21 heures, l'assemblée, régulièrement convoquée le 2 mars 2026, s'est réunie sous la présidence de Monsieur le Maire, Bernard PECH.

Secrétaire de la séance : Jacques PENNAVAIRE

Présents : Bernard PECH, Jacques PENNAVAIRE, Monique RAMPLOU, Paul NEVELING, Timothée L'HOMEL, Kim VIGNES, Laurent CHARRIE, Sophie LEMOINE

Absents et excusés : Rémi PECH, Géraldine GRILLERES, Jérôme GAUBERT

ORDRE DU JOUR

Délibérations :

- Vote du Compte Financier Unique exercice 2025
- Affectation du résultat de fonctionnement

Questions diverses

DELIBERATIONS DU CONSEIL

N° D_01_2026 Vote du compte financier unique exercice 2025

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT);

Vu la délibération n° MI_2021_5_2 du 15 juillet 2021 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP);

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2025;

Vu le Compte Financier Unique 2025;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétique et des taux des contributions et produits afférents;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable.

Considérant les éléments suivants :

	Fonctionnement		Investissement		Total	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés	0	546 254,16	15 432,03	0	15 432,03	546 254,16
Opérations exercice	219 242,86	330 246,19	38 837,39	47 560,88	258 080,25	377 807,07
Total	219 242,86	86 500,35	54 269,42	47 560,88	273 512,28	924 061,23
Résultat de clôture		657 257,49	6 708,54			650 548,95
Restes à réaliser	0	0	80 000,00	0	80 000,00	0
Total cumulé	0	657 257,49	86 708,54	0	80 000,00	650 548,95
Résultat définitif		657 257,49	86 708,54			570 548,95

Monsieur le Maire, Bernard PECH, se retire et ne prend pas part au vote.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal réuni et présidé par Monsieur Paul NEVELING, 3e adjoint au Maire et délégué aux affaires financières, **DECIDE** à l'unanimité des membres présents:

- de **VOTER** et d'**ARRÊTER** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus
- d'**AUTORISER** Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents permettant la mise en œuvre de la présente délibération

Votants: 7 Pour: 7 Contre: 0 Abstention: 0

Délibération : adoptée

N° D_02_2026 Affectation du résultat de fonctionnement

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur le Maire

- après avoir entendu et approuvé le compte financier unique de l'exercice
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- constatant que le compte financier unique fait apparaître un **excédent de 657 257,49 €**

DECIDE à l'unanimité des membres présents:

- d'**AFFECTER** le résultat de fonctionnement comme suit:

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - dépense 002)	0,00
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - recette 002)	546 254,16
Virement à la section d'investissement (pour mémoire - 021)	145 136,73
RESULTAT DE L'EXERCICE EN FONCTIONNEMENT : EXCEDENT	111 003,33
Résultat de fonctionnement cumulé (avec antérieur reporté) au 31/12/2025	657 257,49
A. EXCEDENT AU 31/12/2025	657 257,49
Affectation obligatoire à l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	0,00

Déficit résiduel à reporter à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. - 1068	86 708,54
Solde disponible affecté comme suit :	
affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	110 000,00
affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - recette 002)	460 548,95
B. DEFICIT AU 31/12/2025	0,00
Déficit résiduel à reporter - dépense 002	0,00

- d'**AUTORISER** Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents permettant la mise en œuvre de la présente délibération

Votants: 8 Pour: 8 Contre: 0 Abstention: 0

Délibération : adoptée